



## ARRÊTE TEMPORAIRE N° 2025 – 669

### Portant réglementation de la Circulation et du Stationnement APPLICATION DE CHASSE BOIS COMMUNAL DU CANTELOUP

**Monsieur le Maire,**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**Vu** l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félix ALVAREZ,

**Vu** la demande en date du 24/11/2025 émise par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer demeurant 10, boulevard du Général Vanier 14052 CAEN 04 représentée par Monsieur LE ROLLAND aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement,

**Considérant** qu'une action administrative de régulation des sangliers rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers, le Jeudi 27 Novembre 2025 entre 8h00 et 14h00

### BOIS COMMUNAL DU CANTELOUP

### ARRÊTE

#### Article 1

**Le Jeudi 27 Novembre 2025, entre 8 heures et 14 heures, l'accès au public est interdit. BOIS COMMUNAL DU CANTELOUP.**

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de la D.D.T.M. Chargée d'exécuter cette opération, véhicules de police et véhicules de secours.

#### ARTICLE 2

L'affichage de cet arrêté municipal et les signalisations réglementaires conformes aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière seront mises en place par le demandeur, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

#### ARTICLE 3

Une information auprès des riverains au sujet de cette action sera mise en place par la D.D.T.M., 2 jours au préalable.



## ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

## ARTICLE 5

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à HONFLEUR, le 25 Novembre 2025**  
**Pour le Maire,**  
**L'Adjoint au Maire**



Diffusion :

- *Direction Départementale des Territoires et de la Mer*
- *Adjoint à la Circulation et au Stationnement*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

